



CERTIBIOCIDÉ

Public

Les personnes qui utilisent et/ou qui vendent/achètent des produits biocides réservés aux professionnels tels que les produits désinfectants, de lutte contre les termites, les rongeurs nuisibles, les oiseaux, les insectes et les vertébrés.

Pour l'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »

Obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015

Objectifs

1. Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.
2. Raisonner l'utilisation des produits biocides et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

Programme de la formation

- Réglementation : Directive biocide 98/8/CE, définition des produits biocides, autorisation de mise sur le marché, transport et stockage, utilisation des produits, spécificité des opérations sur site ouvert au public.
- Prévention des risques sur la santé : dangerosité des produits, modes d'intoxication, situations exposantes au danger, principales mesures de prévention et de protection concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides.
- Prévention des risques sur l'environnement : impact sur les organismes non-cibles et la biodiversité, type de pollution, devenir des produits dans l'environnement, pratiques et aménagements pour la prévention des risques concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides.
- Stratégies alternatives visant à limiter le recours aux produits biocides : évaluation de la pression parasitaire, raisonnement des interventions et choix des produits, stratégies de protection intégrée, méthodes et produits alternatifs concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides.
- Gestion des déchets : collecte des EVPP et PPNU, gestion des effluents
- Questionnaire d'auto-évaluation

Méthode et pédagogie

- Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants, exercices d'auto-évaluation.
- Attestation de formation remise en fin de séance.

Durée de la formation : **3 jours**

Tarif : **315,00 €** par stagiaire
15 participants maximum

Possibilité d'une formation
réduite à 1 jour pour les titulaires
d'un certiphyto

Contact

Yannick ROBERT – Tél : 06 92 28 85 96 – yannick.robert@fdgdon974.fr

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
23, rue Jules Thirel Cour de l'usine Savannah - 97460 Saint-Paul
Ile de La Réunion
Tél. 0262 45 20 00 Fax 0262 45 25 42

N° organisme de formation : 98 97 02 110 97

AGRÉMENT

Pour la distribution de produits phytopharmaceutiques
à des utilisateurs professionnels
N° agrément : RE00280



CERTIBIOCIDE

Formation réduite à 1 jour

Public

Les personnes qui utilisent et/ou qui vendent/achètent des produits biocides réservés aux professionnels tels que les produits désinfectants, de lutte contre les termites, les rongeurs nuisibles, les oiseaux, les insectes et les vertébrés.

Les personnes titulaires d'un certificat individuel « CERTIPHYTO » en cours de validité.

Pour l'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »

Obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015

Objectifs

1. Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.
2. Raisonner l'utilisation des produits biocides et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

Programme de la formation

- Réglementation concernant les produits biocides (Directive 98/8/CE)
- Usages des produits biocides par catégorie (rodenticides, désinfectants et insecticides).
- Prévention des risques sur la santé et l'environnement : dangerosité des produits, situations exposantes au danger, principales mesures de prévention et de protection, précaution et obligation en zone ouverte au public.
- Stratégies alternatives visant à limiter le recours aux produits biocides : raisonnement des interventions, stratégies de protection intégrée, méthodes et produits alternatifs.

Méthode et pédagogie

- Pédagogie participative : alternance entre les apports d'informations et les échanges sur l'expérience des participants.
- Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos
- Attestation de formation remise en fin de séance.

Durée de la formation : **1 jour**

Tarif : **105,00 €** par stagiaire

15 participants maximum

Contact

Yannick ROBERT – Tél : 06 92 28 85 96 – yannick.robert@fdgdon974.fr

AGRÈMENT

Pour la distribution de produits phytopharmaceutiques
à des utilisateurs professionnels
N° agrément : RE00280